



VILLE DE VERSOIX

Séance du Conseil municipal du 14 mai 2018

PROJET DE DELIBERATION

**« Approbation des comptes 2017 de la Fondation Bon-Séjour
de la Ville de Versoix »**

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre i, de la loi sur l'administration des Communes du 13 avril 1984 ;

Vu le rapport de gestion du Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix pour l'exercice 2017, ainsi que les comptes de cette institution pour le même exercice ;

Vu le rapport de contrôle des comptes 2017, joint à la présente daté du 5 avril 2018, établi par la Société Fiducior S.A., sise rue de Saint-Léger 19 à Genève.

Vu le préavis de la Commission Social, Jeunesse, dans sa séance du 2 mai 2018;

Vu le préavis de la Commission des Finances, dans sa séance du 9 mai 2018;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal,

ACCEPTE / REFUSE

1. Les comptes 2017 de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, tels que présentés dans le rapport joint à la présente daté du 5 avril 2018, établi par la Société Fiducior S.A., sise rue de Saint-Léger 19 à Genève.
2. De donner décharge au Conseil de la Fondation Bon-Séjour de la Ville de Versoix, de la gestion de ses comptes 2017, avec remerciements pour le dévouement qu'il apporte à ses fonctions.